



**RAPPORT DU CAUCUS PARLEMENTAIRE RÉGIONAL DES FEMMES (RWPC)
DU FORUM PARLEMENTAIRE DE LA SADC SOUMIS À LA 56E ASSEMBLÉE
PLÉNIÈRE**

***THÈME : « TIRER PARTI DU RÔLE DU FORUM PARLEMENTAIRE DE LA SADC
POUR FACILITER LA PARTICIPATION DES CITOYENS À L'INTÉGRATION
RÉGIONALE AU SEIN DE LA SADC AFIN D'AMÉLIORER LA
RESPONSABILISATION ET DE FAVORISER UN DÉVELOPPEMENT SOCIO-
ÉCONOMIQUE INCLUSIF AINSI QU'UNE COHÉSION »***

Monsieur le Président, je propose que la 56e Assemblée plénière du Forum parlementaire de la SADC adopte le rapport du Caucus parlementaire régional des femmes, soumis le 11 décembre 2024.

TABLE DES MATIÈRES

1.0 COMPOSITION DU CAUCUS PARLEMENTAIRE RÉGIONAL DES FEMMES	3
2.0 TERMES DE RÉFÉRENCE.....	3
3.0 NOMBRE DE RÉUNIONS TENUES ET DATES	4
4.0 CONTEXTE	4
5.0 SOMMAIRE DES SOUMISSIONS DES REPRÉSENTANTS DES CITOYENS ET DES PARTENAIRES	4
5.1 Comment les parlements peuvent-ils renforcer le rôle des femmes dans la lutte contre le changement climatique et la gestion des risques de catastrophes ?	4
5.2 Quelles stratégies peuvent être mises en place pour assurer une budgétisation sensible au genre dans les plans de développement nationaux et régionaux?	6
5.3 Quels sont les obstacles à la participation politique des femmes et comment peut-on les surmonter?	7
5.4 Comment renforcer la coopération régionale pour lutter contre les inégalités entre les hommes et les femmes au sein de la SADC?	8
5.5 Quelles réformes politiques sont nécessaires pour favoriser l'autonomisation économique des femmes dans les secteurs rural et informel?	10
6.0 OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS	12
7.0 CONCLUSION	14
8.0 ANNEXES.....	15

1.0 COMPOSITION DU CAUCUS PARLEMENTAIRE RÉGIONAL DES FEMMES

À la date de la réunion, le 22 octobre 2024, les membres du Caucus parlementaire régional des femmes (RWPC) sont les suivants :

1.	Hon. Shally Josepha Raymond	Tanzanie (Présidente)
2.	Hon. Rachel Zulu	Malawi (Vice-présidente)
3.	Hon. Ruth Mendes	Angola
4.	Hon. Teresa Neto	Angola
5.	Hon. Luisa Damiao Santos	Angola
6.	Hon. Cathy Moleka Sakombi	RDC
7.	Sen. Linda Nxumalo	Eswatini
8.	Hon. Nokuthula Dlamini	Eswatini
9.	Hon. Makatleho Motsoasele	Lesotho
10.	Hon. Dr. Pinkie Manamolela	Lesotho
11.	Hon. Paula Kooper	Namibie
12.	Hon. Utaara Mootu	Namibie
13.	Hon. Regina Esparon	Seychelles
14.	Hon. Hon. Kelly Samynadin	Seychelles
15.	Hon. Hawa Mwaifunga	Tanzanie
16.	Hon. Princess Kasune	Zambie
17.	Hon. Mutinta Mazoka	Zambie
18.	Hon. Julien Nyemba	Zambie
19.	Hon. Mercy Mugomo	Zimbabwe
20.	Hon. Lynette Karenyi	Zimbabwe
21.	Hon. Maybe Mbohwa	Zimbabwe

EXCUSES

- | | | |
|----|--|---------|
| 1. | Hon. Agnes Mpingana Kafula | Namibie |
| 2. | Botswana (Le Parlement a été dissous en attendant les élections générales) | |
| 3. | RDC (Comités non établis) | |
| 4. | Madagascar (Comités non établis) | |
| 5. | Mozambique (Le Parlement a été dissous en attendant les élections générales) | |
| 6. | Afrique du sud (Comités non établis) | |

2.0 TERMES DE RÉFÉRENCE

Le mandat du RWPC est stipulé à l'article 19 du règlement intérieur du forum parlementaire de la SADC.

3.0 NOMBRE DE RÉUNIONS TENUES ET DATES

Le RWPC a tenu une réunion virtuelle le 22 octobre 2024 pour des auditions publiques sur le thème : « *Tirer parti du rôle du Forum parlementaire de la SADC pour faciliter la participation des citoyens à l'intégration régionale au sein de la SADC afin d'améliorer la responsabilisation et de favoriser un développement socio-économique inclusif et la cohésion.* »

4.0 CONTEXTE

Le Forum parlementaire de la SADC organise des sessions d'auditions publiques depuis 2022. La première session a eu lieu en novembre 2022, suivie d'une autre en octobre 2023. Ces événements ont mis en lumière l'importance de la voix des citoyens sur les questions régionales. C'est dans ce contexte que le RWPC s'est réuni pour dialoguer avec les citoyens sur divers sujets, sous le thème « *Tirer parti du rôle du Forum parlementaire de la SADC pour faciliter la participation des citoyens à l'intégration régionale, afin d'améliorer la responsabilisation et de favoriser un développement socio-économique inclusif et une cohésion* ».

L'engagement s'est focalisé sur les thématiques suivantes : le leadership des femmes dans la gestion du changement climatique et des risques de catastrophes ; la budgétisation et l'allocation des ressources sensibles au genre ; la représentation et la participation politiques des femmes ; la lutte contre l'inégalité entre les sexes dans la région ; et l'autonomisation économique des femmes dans les zones rurales et les habitats informels.

5.0 SOMMAIRE DES SOUMISSIONS DES REPRÉSENTANTS DES CITOYENS ET DES PARTENAIRES

Le RWPC reçoit des soumissions de divers représentants des citoyens et partenaires, dont la liste est indiquée à l'annexe II du présent rapport. Les présentations portent sur cinq domaines thématiques clés, dans le cadre du thème principal de la session du comité, « *Tirer parti du rôle du Forum parlementaire de la SADC pour améliorer la responsabilisation et favoriser le développement socio-économique inclusif et la cohésion* ». Les principales questions soulevées lors des présentations et des délibérations qui suivent sont résumées ci-dessous.

5.1 Comment les parlements peuvent-ils renforcer le rôle des femmes dans la lutte contre le changement climatique et la gestion des risques de catastrophes ?

Le RWPC constate que la crise climatique n'affecte pas tout le monde de la même manière, les femmes et les filles étant particulièrement touchées par ses impacts disproportionnés. Cela s'explique en grande partie par le fait qu'elles

représentent la majorité des personnes pauvres dans le monde, dépendant fortement des ressources naturelles locales pour leurs moyens de subsistance. De surcroît, l'accès limité des femmes aux ressources productives et à la prise de décision entrave leur capacité à s'adapter au changement climatique et à en atténuer les effets. En raison de leur position en première ligne face à la crise climatique et aux catastrophes, les femmes sont particulièrement bien placées pour devenir des agents de changement et peuvent jouer un rôle clé dans la recherche des solutions pour atténuer les causes du réchauffement planétaire et s'adapter à ses effets sur le terrain.

Le RWPC constate également que l'égalité entre les hommes et les femmes est un élément essentiel du développement durable. Il est donc crucial de s'assurer que les femmes jouent un rôle central dans la résolution des problèmes mondiaux tels que le changement climatique et la gestion des risques de catastrophe, afin de favoriser l'élaboration de politiques inclusives. À cet égard, les parlements ont un rôle important à jouer pour promouvoir l'égalité entre les sexes en encourageant les femmes à prendre les devants dans la lutte contre le changement climatique et la gestion des risques de catastrophe. Pour ce faire, ils peuvent prendre les mesures suivantes :

- i. Veiller à ce que les politiques relatives au changement climatique et à la réduction des risques de catastrophe intègrent la dimension de genre et reconnaissent les différents impacts du changement climatique et des catastrophes en général sur les femmes et les hommes.
- ii. Augmenter la représentation des femmes dans les rôles décisionnels au sein des parlements et des organes connexes, en particulier dans les commissions dédiées au changement climatique et à la gestion des risques de catastrophe.
- iii. Proposer des formations, des programmes de renforcement des capacités et un mentorat aux femmes pour qu'elles développent des compétences et des réseaux de leadership et de gestion dans le domaine de la réduction des risques de catastrophe et de la résilience climatique. Cela inclut l'accroissement la disponibilité des informations et des ressources pour les femmes et les filles afin de réduire leur vulnérabilité. Les parlements peuvent également renforcer les capacités des femmes parlementaires en matière de réponse au changement climatique.
- iv. Influencer les dépenses, les lois et les politiques nationales en faveur du leadership des femmes dans le domaine du changement climatique et de la gestion des risques de catastrophe. Cela implique de légiférer pour intégrer la dimension de genre dans la réduction des risques de catastrophe ainsi que dans les dépenses et les travaux de développement tenant compte des risques.
- v. Faire pression et plaider pour une augmentation des allocations budgétaires destinées à la mise en œuvre des plans nationaux de gestion des risques de catastrophe et des réponses spécifiques en matière de gestion des risques de catastrophe.

- vi. Plaider en faveur de politiques, programmes et plans de réduction des risques de catastrophe et de résilience intégrant la dimension de genre. Il est essentiel de renforcer la résilience aux catastrophes des femmes dans toute leur diversité, en particulier celles vivant dans des situations à haut risque, et d'encourager leur participation dans le processus d'élaboration des politiques et de prise de décision pour renforcer la résilience nationale face aux catastrophes et au changement climatique.
- vii. Prendre en compte les vulnérabilités spécifiques des femmes handicapées, veiller à ce qu'elles ne soient pas laissées pour compte lors des catastrophes, et promouvoir la formation au leadership pour qu'elles puissent s'engager de manière significative dans des initiatives d'autonomisation environnementale et économique.
- viii. Adopter des politiques favorisant la participation des femmes dans les espaces de prise de décision, tant au niveau communautaire que national.
- ix. Garantir la participation des femmes aux comités locaux de gestion des risques de catastrophes et à la prise de décision concernant les ressources productives telles que la terre et les revenus des ménages.
- x. Lancer des programmes visant à renforcer les capacités des femmes dans les zones rurales et les environnements informels, en particulier celles les plus touchées par le changement climatique.

5.2 Quelles stratégies peuvent être mises en place pour assurer une budgétisation sensible au genre dans les plans de développement nationaux et régionaux?

Le point de vue général présenté est que, pour que la budgétisation sensible au genre fonctionne efficacement, il est essentiel de comprendre et d'inclure les priorités et les besoins de toutes les personnes à chaque étape du processus budgétaire. L'outil et la stratégie principaux pour cette approche inclusive sont l'application d'une analyse de genre à la formulation et à la mise en œuvre du budget. Cela permet d'identifier et de comprendre les différences entre les femmes et les hommes en termes de leur position relative dans la société.

La réunion est informée que les stratégies suivantes pourraient être adoptées pour garantir une budgétisation sensible au genre dans les plans de développement nationaux et régionaux :

- i. S'assurer que les plans de développement nationaux et régionaux allouent des ressources spécifiques aux programmes soutenant l'autonomisation économique des femmes handicapées.
- ii. Collecter des données sur les activités économiques des femmes handicapées pour éclairer les allocations budgétaires, et mettre en place des mécanismes de suivi afin de mesurer l'impact de la budgétisation sensible au genre sur ces femmes.
- iii. Introduire des lois et des politiques rendant obligatoire la budgétisation sensible au genre, ainsi que des lignes directrices et des outils clairs pour

- sa mise en œuvre. Cela nécessite des analyses approfondies et la collecte de données sur le genre afin d'identifier les lacunes, puis utiliser les résultats de ces analyses pour élaborer et contrôler les budgets.
- iv. Impliquer des femmes de diverses origines dans le processus de budgétisation afin de s'assurer que leurs besoins et priorités sont pris en compte.
 - v. Renforcer les capacités des décideurs politiques et des responsables budgétaires sur les techniques de budgétisation sensible au genre.
 - vi. Contrôler et évaluer la mise en œuvre du budget pour examiner les performances et réviser régulièrement les budgets afin de garantir qu'ils intègrent adéquatement les besoins des femmes.
 - vii. Allouer des ressources pour répondre aux besoins spécifiques des femmes et des filles en matière de réduction des risques de catastrophes et d'adaptation au changement climatique.

5.3 Quels sont les obstacles à la participation politique des femmes et comment peut-on les surmonter?

- 5.3.1 Le RWPC est informé que les femmes rencontrent des obstacles politiques, socio-économiques et culturels à leur participation politique. Parmi les obstacles politiques figurent la violence électorale, les contraintes institutionnelles, telles que des systèmes politiques qui ne prennent pas en compte les responsabilités domestiques des femmes, ainsi qu'un manque de structures de soutien adéquates. Les femmes font souvent face à un manque de soutien de la part des partis politiques et à leur exclusion des structures décisionnelles au sein de ces partis, ce qui se traduit par une visibilité réduite. De plus, des systèmes électoraux défavorables et des lois discriminatoires à l'égard des femmes persistent, et même lorsque des lois existent, leur application reste parfois inefficace.
- 5.3.2 Les femmes handicapées, quant à elles, sont confrontées à des obstacles supplémentaires en matière de participation politique. Cela inclut l'absence d'accès physique aux bureaux de vote et aux plateformes politiques, la stigmatisation sociale, ainsi qu'un manque de soutien. De plus, elles disposent souvent de peu d'informations sur les opportunités politiques et sur la manière de naviguer dans le monde politique et de se présenter aux élections. Cette situation est en partie due à l'absence de mentors et de réseaux de soutien pour les femmes en politique, ainsi qu'au faible nombre de femmes ayant réussi dans ce domaine et pouvant servir de modèles.
- 5.3.3 Les obstacles socio-économiques jouent également un rôle majeur dans le statut des femmes. Les rôles de genre, issus de traditions et de stéréotypes découragent la participation des femmes à la vie publique et limitent leurs ambitions politiques. Le manque de fonds de campagne restreint également l'implication des femmes en politique, les confrontant

à des choix difficiles, comme quitter un emploi pour se lancer dans une carrière politique. De plus, elles manquent souvent de ressources essentielles, telles que des réseaux et une formation adéquate pour réussir dans ce domaine.

Les femmes font également face à des défis tels que la discrimination, la violence, les menaces, le harcèlement sexuel, la cyberintimidation, l'objectivation et une couverture médiatique négative, créant ainsi un environnement hostile pour celles qui aspirent à entrer en politique. Les normes culturelles et traditionnelles, notamment les systèmes patriarcaux, ainsi que les croyances et les attitudes culturelles concernant le rôle et le statut des femmes dans la société, contribuent à cette situation. Les rôles traditionnels sexués, la division du travail, ainsi que certains tabous et pratiques culturelles comme le mariage précoce, entravent également la participation des femmes à la sphère politique.

- 5.3.4 Le RWPC est informé que pour relever ces défis, les éléments suivants doivent être pris en considération:
- i. L'introduction de quotas ou de sièges réservés pour les femmes handicapées au parlement.
 - ii. La promotion de programmes d'éducation civique ciblant les femmes handicapées, afin de les encourager et de les préparer à la participation politique.
 - iii. L'augmentation du soutien aux femmes en politique par le biais de fonds et de formations, permettant ainsi à un plus grand nombre de femmes de participer aux processus de prise de décision.
 - iv. La remise en question des stéréotypes et des normes qui entravent la participation des femmes à la vie politique, par le biais de campagnes de sensibilisation.
 - v. L'encouragement des partis politiques devraient à adopter des quotas de femmes et à soutenir les candidates.
 - vi. Les parlementaires, en particulier les hommes, doivent servir de modèles et devenir des champions de la transformation des normes de genre. Ils doivent répondre à la violence dans le processus électoral en veillant à ce que toutes les formes de violence à l'égard des femmes, y compris la violence sexuelle, soient traitées de manière adéquate avant, pendant et après les élections.

5.4 Comment renforcer la coopération régionale pour lutter contre les inégalités entre les hommes et les femmes au sein de la SADC?

- 5.4.1 Le RWPC constate que la coopération régionale peut être renforcée par la création d'un cadre SADC rendant obligatoire l'inclusion du handicap dans toutes les politiques de genre. Cela pourrait faciliter des programmes d'échange entre pays pour les femmes handicapées, permettant de partager les meilleures pratiques en matière de participation politique et

économique. Il est également essentiel de renforcer les réseaux de plaidoyer au sein de la SADC afin de tenir les gouvernements responsables de l'égalité des sexes et du handicap. De plus, il est nécessaire d'établir des alliances solides entre les acteurs non étatiques, le secteur privé, les médias et tous les acteurs politiques pour soutenir l'action et le leadership des femmes en politique. Enfin, la mise en œuvre d'un système de quotas pour les femmes doit s'inscrire dans une politique sexospécifique, fondée sur des données probantes et reposant sur les principes d'égalité, d'inclusion et de non-discrimination.

5.4.2 En ce qui concerne la santé et les droits sexuels et reproductifs, la coopération régionale est essentielle pour lutter contre l'inégalité entre les sexes. Cela passe par l'harmonisation des cadres juridiques, le partage des meilleures pratiques et la facilitation de la collaboration transfrontalière, conformément au protocole de la SADC sur le genre et le développement, au protocole de Maputo et aux objectifs de développement durable (ODD), parmi d'autres engagements. Cette coopération peut renforcer les efforts en matière d'égalité des sexes de plusieurs manières :

- i. En alignant les politiques nationales sur les cadres régionaux et internationaux tels que le protocole sur le genre de la SADC, le protocole de Maputo et les ODD, les États membres peuvent garantir un accès cohérent et équitable aux services de santé sexuelle et reproductive (SSR) pour toutes les adolescentes et les jeunes femmes.
- ii. La coopération régionale faciliterait la fourniture de services de santé transfrontaliers, assurant que toutes les adolescentes et jeunes femmes, quel que soit leur pays de résidence, puissent accéder aux services essentiels de santé sexuelle et reproductive.
- iii. La coopération régionale permettrait également le partage des meilleures pratiques et des données entre les États membres, permettant ainsi aux pays d'apprendre des interventions réussies en matière de santé sexuelle et reproductive. De plus, cela favoriserait le renforcement des capacités des parlementaires, d'autres décideurs politiques et divers acteurs, les dotant des outils nécessaires pour mettre en œuvre des stratégies fondées sur des données probantes afin de lutter contre l'inégalité entre les sexes et de protéger la santé et les droits sexuels et reproductifs des adolescentes et des jeunes femmes.
- iv. Les plateformes régionales, telles que le forum parlementaire de la SADC, pourraient jouer un rôle crucial dans le suivi des progrès réalisés par les États membres en matière de promotion de la santé et des droits sexuels et reproductifs des adolescentes et des jeunes femmes. Elles contribueraient également à la responsabilisation des États membres par rapport à leurs engagements en matière d'égalité entre les sexes et motiveraient la mise en œuvre et le suivi efficaces de politiques tenant compte de la dimension de genre.

5.4.3 Le RWPC est informé que pour renforcer les efforts régionaux de lutte contre l'inégalité entre les hommes et les femmes, les actions suivantes doivent être entreprises:

- i. Les parlementaires doivent prioriser la révision des lois restrictives sur l'avortement pour les aligner sur les cadres régionaux et internationaux. Cela garantira aux adolescentes et aux jeunes femmes un accès à des services d'avortement sûrs et légaux, ainsi qu'à des soins de santé sexuelle et reproductive complets.
- ii. Les parlementaires doivent jouer un rôle essentiel dans le plaidoyer en faveur de politiques de santé sexuelle et reproductive qui tiennent compte des questions de genre et des besoins des jeunes. La coopération régionale doit viser à renforcer la capacité des parlementaires à défendre ces politiques et à intégrer la santé et les droits sexuels et reproductifs (SDSR) comme priorité dans les programmes nationaux et régionaux.
- iii. Le forum parlementaire de la SADC doit établir des mécanismes complémentaires pour suivre et rendre compte des progrès réalisés par les États membres en matière de promotion de l'égalité des sexes et de protection de la santé et des droits sexuels et reproductifs des adolescentes et des jeunes femmes.

5.5 Quelles réformes politiques sont nécessaires pour favoriser l'autonomisation économique des femmes dans les secteurs rural et informel?

5.5.1 Le RWPC apprend de cette soumission que les réformes politiques doivent se concentrer sur plusieurs axes essentiels : garantir aux femmes handicapées en milieu rural et informel l'accès à la formation professionnelle et aux facilités de micro-financement ; renforcer les protections juridiques pour prévenir la discrimination sur le lieu de travail ; et promouvoir un accès inclusif à la technologie et à l'infrastructure afin de faciliter les activités économiques des femmes handicapées. De surcroît, il est nécessaire d'adopter des réformes politiques visant à renforcer les capacités des femmes dans les secteurs ruraux et informels, afin de leur permettre de prospérer économiquement. Un environnement macroéconomique stable est également crucial pour l'inclusion financière, car les femmes sont souvent les plus affectées par un environnement macroéconomique instable.

5.5.2 Les participants à la réunion sont également informés que pour renforcer le pouvoir économique des femmes, les politiques doivent aborder des questions telles que l'accès aux marchés et au financement, que ce soit

par le biais de prêts ou de subventions. La formation de coopératives est l'un des moyens d'y parvenir, permettant aux femmes de partager leurs compétences, leurs connaissances et toute information pertinente. Il est également impératif d'investir dans des programmes de protection financière et d'éducation financière pour garantir leur capacité à exercer leurs droits légaux à la propriété et à l'accès aux ressources.

- 5.5.3 Il est également noté que l'accès à la formation et à l'éducation est tout aussi important pour les femmes, car l'acquisition de compétences leur permet de trouver un emploi et de gérer leur propre entreprise. Cela doit être accompagné de la mise en place de programmes de protection sociale tels que le congé de maternité et l'aide à la garde d'enfants.
- 5.5.4 La réunion est également informée que la dette publique et l'inflation atteignent actuellement des niveaux record depuis des décennies, affectant de manière disproportionnée les moyens de subsistance des femmes et des filles africaines par rapport à ceux des hommes et des garçons. De plus, la crise de la dette en Afrique oblige les gouvernements à adopter des politiques fiscales régressives destinées à générer des revenus pour rembourser les créanciers plutôt que de financer des services sociaux tels que la protection sociale, la santé, l'éducation, l'alimentation et les subventions à l'énergie. Cette situation érode l'engagement des gouvernements en faveur des droits des femmes, car les ressources publiques disponibles sont utilisées pour rembourser la dette extérieure. Les participants à la réunion soulignent la nécessité de mettre en œuvre les stratégies suivantes pour établir des politiques plus justes et équitables susceptibles de remédier à l'inégalité entre les sexes et de promouvoir la justice sociale :
- i. Promouvoir des économies de soins en élaborant des cadres économiques visant à corriger les inégalités structurelles et à garantir un accès équitable des femmes aux ressources, aux opportunités et aux avantages. Cela nécessiterait de démanteler des structures patriarcales et néocoloniales qui perpétuent la discrimination fondée sur le sexe.
 - ii. Mettre l'accent sur les systèmes de protection sociale, les investissements sur le marché du travail et la création d'opportunités d'emploi accompagnées de filets de sécurité sociale solides.
 - iii. Plaider pour l'annulation et la restructuration de la dette en tenant compte de l'impact social et sexospécifique du remboursement de la dette, afin de garantir que les nations africaines puissent investir dans la santé, l'éducation et les systèmes de protection sociale.

6.0 OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS

À la suite de ses interactions avec les citoyens, les représentants et les partenaires, et conformément à ses délibérations, le caucus parlementaire régional des femmes du forum parlementaire de la SADC :

EST PRÉOCCUPÉ par l'accès limité des femmes aux ressources et au pouvoir de décision, qui entrave leur capacité à s'adapter au changement climatique et à en atténuer les effets.

EST CONSCIENT que l'égalité des sexes est un élément crucial du développement durable et qu'il est essentiel que les femmes jouent un rôle de premier plan pour relever les défis mondiaux tels que le changement climatique et la gestion des risques de catastrophes, afin d'élaborer des politiques inclusives.

RECONNAIT la nécessité de renforcer la capacité des femmes parlementaires à participer activement à la lutte contre le changement climatique.

RECONNAIT également la nécessité pour les États membres d'adopter des stratégies garantissant que la législation et les actions prennent en compte la dimension de genre.

APPRÉCIE les efforts déployés par les États membres de la SADC pour mettre en œuvre les dispositions du protocole de la SADC sur le genre et le développement.

ENCOURAGE les États membres de la SADC à mettre en place des mécanismes solides pour suivre et examiner les progrès réalisés au niveau national concernant l'intégration et la mise en œuvre du protocole de la SADC sur l'égalité entre les hommes et les femmes et le développement.

PAR CONSÉQUENT, le RWPC recommande à la 56e Assemblée plénière de :

- i. **EXHORTER** les États membres de la SADC à adopter et à mettre en œuvre des mesures concrètes pour promouvoir la participation et le leadership des femmes dans les espaces de prise de décision concernant le changement climatique et la gestion des risques de catastrophes, ainsi qu'à intégrer la dimension de genre dans la réduction des risques de catastrophe.
- ii. **EXHORTER ÉGALEMENT** les États membres de la SADC à allouer des ressources financières adéquates pour répondre aux besoins spécifiques des femmes et des filles en matière de réduction des risques de

catastrophes et de changement climatique, en tenant compte des besoins des femmes handicapées.

- iii. **APPELER** les parlements des États membres de la SADC à réaliser une analyse de l'impact des budgets sur les femmes dans leurs pays respectifs. Les États membres doivent également élaborer et mettre en œuvre des mécanismes visant à promouvoir des budgets sensibles à la dimension de genre et veiller à ce que les processus de formulation et de mise en œuvre budgétaires soient encouragés.
- iv. **EXHORTER** les parlements membres de la SADC à renforcer leur rôle de contrôle du processus budgétaire afin de garantir la responsabilité et la transparence dans l'allocation des ressources.
- v. **EXHORTER EN OUTRE** les États membres de la SADC à prendre des mesures délibérées pour renforcer les capacités des responsables budgétaires en matière de techniques et d'analyses sensibles à la dimension de genre.
- vi. **ENCOURAGER** les parlements des États membres de la SADC à mettre en œuvre des programmes et des activités visant à renforcer la capacité des parlementaires à réaliser une analyse et un contrôle efficaces concernant la prise en compte de la dimension de genre dans les budgets nationaux.
- vii. **DEMANDER** au Forum de la SADC d'organiser des programmes de renforcement des capacités pour les femmes parlementaires afin qu'elles puissent défendre des politiques garantissant l'inclusion dans les agendas nationaux et régionaux.
- viii. **DEMANDER EN OUTRE** au Forum parlementaire de la SADC de plaider pour le renforcement et l'harmonisation des cadres législatifs qui promeuvent l'égalité entre les femmes et les hommes dans toute la région, tout en contrôlant le respect par les États membres de la politique de la SADC en matière de genre et des politiques liées au genre dans la région, en tenant les gouvernements responsables de l'égalité entre les femmes et les hommes.
- ix. **SOULIGNER** que les États membres de la SADC doivent renforcer les systèmes de protection sociale et adopter des politiques responsables pour le développement durable et l'éradication de la pauvreté, qui touchent de manière disproportionnée les femmes et les filles.
- x. **ENCOURAGER** les États membres de la SADC à harmoniser leur législation afin de favoriser le respect de la parité hommes-femmes dans les structures dirigeantes des partis et dans la désignation des candidats,

tout en protégeant les femmes contre la discrimination dans l'espace politique.

7.0 CONCLUSION

En tant qu'organisation chargée de promouvoir l'intégration régionale, le forum parlementaire de la SADC est bien positionné pour impliquer ses citoyens dans un large éventail d'initiatives politiques et de développement. Cela garantit que les perspectives des hommes et des femmes soient prises en compte et traitées. De plus, le forum sert de plateforme commune où les engagements pris par les États membres pour favoriser la participation des femmes aux structures et processus décisionnels peuvent être surveillés, afin d'en assurer le respect, en matière d'émancipation des femmes. Ainsi, la décision d'organiser un forum visant à encourager les parlementaires à dialoguer avec les représentants des citoyens est tout à fait louable.

Le RWPC exprime donc sa gratitude à la Secrétaire générale et au personnel du Forum parlementaire de la SADC pour avoir facilité ses activités, y compris cette réunion. Le RWPC souhaite également remercier tous les représentants des citoyens et les partenaires pour leurs contributions qui ont enrichi ses délibérations et constituent la base de ce rapport.

Le RWPC implore la 56^{ème} Assemblée plénière d'adopter sans réserve les recommandations contenues dans son rapport.

Hon. Shally Josepha RAYMOND
PRÉSIDENTE

Ms. Claire MUSONDA
SECÉTAIRE DU COMITÉ

8.0 ANNEXES

ANNEXE I – LISTE DES FONCTIONNAIRES

- i. Mme Boemo Sekgoma, Secrétaire générale
- ii. M. Joseph Manzi, Directeur des travaux et des programmes parlementaires
- iii. Mme Clare Musonda, Gestionnaire de programme (RWPC et RPMLOC) – Secrétaire de la commission
- iv. Mme Masenate Molapo, Gestionnaire de programme (TIFI)
- v. Mme Paulina Kangutjivi, Assistante de la fonctionnaire chargée de la procédure et coordinatrice
- vi. M. Ronald Windwaai, Webmaster

ANNEXE II – LISTE DES REPRÉSENTANTS DES CITOYENS ET DES PARTENAIRES

- i. Mme Grace Kibunja, Centre africain de recherche sur la population et la santé (APHRC)
- ii. Mme Sarah Ries, spécialiste des questions de genre et de politique de la jeunesse - Bureau régional de l'UNFPA pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe
- iii. Mme Sylvia Chikalipo, OXFAM Malawi
- iv. Mme Nomthandazo Mpande, fondatrice et directrice générale - Fondation Phoki NPC
- v. Mme Carol Kapungwe, membre de l'Association nationale des femmes handicapées de Zambie
- vi. Mme Mary Tiisetso Piet, experte indépendante/praticienne indépendante du développement
- vii. M. Adolf Mavhenenke, expert indépendant - Genre, droits de l'homme et plaidoyer politique
- viii. Mme Juliet Kaira Chibuta, experte indépendante - Genre, droits de l'homme, droits des femmes et des enfants et développement
- ix. Mme Catherine Muthia, Assistante politique et partenariats - Forum et réseau africain sur la dette et le développement (AFRODAD)
- x. Mme Chikondi Kateta, responsable des programmes de suivi et d'évaluation - Coalition pour les femmes vivant avec le VIH et le sida, Malawi
- xi. Mme Charmaine Picado, Chargée de programme régionale principale - SRHR et genre - SAFAIDS
- xii. Mme Maureen Shonge, ONU Femmes